

Conseil d'administration

Vendredi 16 octobre 2015 / Briançonnet

Résumé des conclusions

Le Conseil d'administration s'est réuni à Briançonnet chez Nicole Trevet et René Perier, le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 10h00.

Etaient présents :

- Membres du Conseil d'administration : René Perier, Nicole Trevet, Ivan Martouzet, Laurent Parzy, Catherine Jacquin, Pierre Fabre, Geneviève Campodonico, Françoise Simon ;
- Autres membres : Catherine Sechet, Chantal Jeremenko, Alfredo Jakubowski, Fanny Huguet, Renaud Dumas ;
- Excusés : Marie-José Caccialupi-Richier, Jean-Marc Pellegrini, Serge Léonard, Laurence Thiébaud, Marc Vignal, Laurent Le Ny ;

L'invitation à cette réunion de travail du Conseil d'administration comprenait l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Information sur les actions en cours
- 2) Programme d'actions 2016
- 3) Relations avec le Syndicat mixte
- 4) Déjeuner convivial
- 5) Ateliers
- 6) Validation et signature des délibérations



1. Information sur les actions en cours

Après un accueil café chaleureux, un point sur les actions en cours est réalisé.

- Refonte du site internet du CdD

Il est rappelé que la version du logiciel de gestion de contenu (Joomla) du site internet du CdD a été mise à niveau. Amandine Charpentier, de la société Paradoxe qui réalise cette mise à niveau, effectue également quelques modifications sur l'organisation du site, tenant compte des réponses au questionnaire qui a été mis en ligne. Ainsi, une version sera prochainement proposée, sur laquelle chaque membre sera amené à se prononcer.

- Lettre d'information du CdD

Il est important de publier la lettre d'information prochainement. Une ébauche sera soumise au CA.

Le rajout d'une rubrique de type « alerte citoyenne » est discuté, ainsi que le mode de communication du CdD pour faire remonter aux élus ce type d'informations.

Il est convenu que ces « alertes » ne soient relayées par le CdD qu'après avoir été approfondies et vérifiées. Dans les cas où l'« alerte » porte sur des faits avérés portant atteintes ou contradictoires avec les objectifs de la Charte du PNR, le choix des modes de mobilisation et d'intervention du CdD reste ouvert et non exclusif : lettre d'information, courrier aux élus, organisation d'un débat, etc.

o Action : L'Estéron, l'eau en partage

Après la tenue du dernier atelier de synthèse des propositions le 28 août dernier à Roquestéron et les 13 ateliers qui l'ont précédés, il s'agit maintenant de programmer les prochaines étapes de la démarche d'animation territoriale autour de l'Estéron et de formaliser un recueil des propositions qui ont émergées, qui sera présenté au comité de suivi. Les pistes de propositions d'actions relatives aux enjeux identifiés ainsi que le sujet de la solidarité amont-aval restent également à approfondir et à partager avec l'équipe technique et les partenaires du Syndicat mixte.

L'exemple du Verdon est donné, où la Société du canal de Provence a investi plus de 300 000 € pour la mise aux normes des stations d'épurations des communes se situant en amont des prélèvements.

Les questions de la solidarité amont-aval et des services écosystémiques rendus par le bassin versant de l'Estéron pourraient faire l'objet, début 2016, d'un colloque à organiser en liaison avec le Conseil scientifique.

Afin de finaliser la vidéo « l'Estéron vu du ciel » et de réaliser un documentaire pour valoriser ce projet (mêlant interviews, images au sol, images aériennes, voix off, musique, etc.), le Conseil de développement vient de recruter Fanny Huguet pour un stage de 2 mois.

Enfin la FNE PACA va développer un observatoire régional de l'eau : il est important de se rapprocher de cette démarche et d'étudier une éventuelle participation à ce projet.

o Programme LEADER

Pour rappel, le Conseil de développement est membre du comité de programmation du Groupe d'action local (GAL) Alpes et Préalpes d'Azur, qui gère localement les fonds du programme LEADER.

Ainsi, les dernières réunions ont précisé le travail à mener et ont permis la répartition des enveloppes financières par fiches actions, ainsi que les critères de sélection des projets.

Le comité de programmation du GAL a élu son Président (Jean-Paul David, maire de Guillaumes, collègue public) et sa vice-Présidente (Nathalie Grilli, Foyer rural Cépage, collègue privé).

La dimension « politique » qui a prévalu lors de ces élections a été regrettée compte tenu de la nature de cette instance, outil technique d'un développement local des territoires concernés.

Le CA du CdD s'accorde pour que soit formalisé un courrier à l'attention du GAL afin de solliciter une présidence tournante, entre le collègue public et le collègue privé (3 ans d'alternance), à l'exemple de ce qui se fait dans le Verdon.

L'avance de trésorerie pour les petites structures qui solliciteraient les fonds est un problème qui est ressorti des premières réunions : en effet, l'Europe peut mettre deux ans pour rembourser les sommes dues à la fin d'une action. Ainsi, le CdD pourrait également solliciter le Syndicat mixte pour qu'un fond public puisse être dédié à cela.

Le rôle du CdD réside notamment dans la transmission et le relais du programme LEADER auprès des futurs porteurs de projet (locaux) sur le territoire. Il est donc rappelé l'intitulé des fiches actions :

- Aider à la création et à l'adaptation des activités génératrices d'économie et de l'offre en services
- Créer des modes alternatifs fiables et durables de mobilité et d'accès aux activités génératrices d'économie et aux services
- Limiter les consommations et déperditions d'énergie dans les bâtiments
- Mieux valoriser les déchets et les potentiels en énergies renouvelables du territoire et faire émerger une économie circulaire
- Créer et promouvoir des modes de commercialisation locaux et en circuits courts dans une démarche de qualité

- Créer des outils de connaissance et d'appropriation des patrimoines, des ressources et des diversités du territoire
- Créer et mettre en place une offre touristique basée sur la valorisation des ressources et des compétences du territoire
- Coopération
 - Évaluation

Suite à la venue de Laurent Biellicki (ARDL) et Fabrice Amaudruz (Université du Citoyen) et la réalisation d'entretiens individuels, le travail de synthèse des informations recueillies se poursuit. Il faut maintenant relancer les membres qui n'ont pas encore répondu aux questions, puis les analyser avant d'organiser des ateliers de travail d'ici la fin de l'année.

- Plans de paysage

Une réunion a été organisée afin que le Syndicat mixte du PNR présente au CdD sa réponse à l'Appel à projet pour la réalisation de plans de paysages. Ainsi, le CdD est sollicité pour donner son avis, notamment sur le cahier des charges lié à la prestation confiée à un bureau d'études.

Une proposition sera rédigée prochainement, avec notamment les points suivants :

- l'intérêt de solliciter l'école du paysage pour l'appui à la réalisation de cette étude ;
- l'intérêt de solliciter les acteurs locaux et privilégier des démarches participatives ;
- le regret de participer à une étude « menée » par un bureau d'études et non une étude menée par le Parc et « accompagnée » par un bureau d'étude ;
- faire en sorte que les démarches participatives soient incluses dans la méthodologie du Bureau d'étude et non à la charge du Syndicat mixte ou du CdD.

Un point d'information est également réalisé sur le lancement d'un observatoire photographique des paysages. L'importance que cette démarche n'apparaisse pas comme un « leurre » de participation pour l'élaboration des plans de paysages est clairement ressortie des échanges.

- Séminaire itinérant régional

Le séminaire itinérant, organisé dans le cadre de Territoires citoyens, réseau des CdD de PACA, se déroulera à Puget-Théniers le 14 novembre prochain. Après avoir participé à celui organisé par les Conseils de développement des Hautes-Alpes à Gap, René Perier a pu constater que les ateliers, les débats ainsi que la conférence gesticulée de ce premier séminaire itinérant n'avaient pas totalement répondu aux objectifs fixés par le réseau régional (fixés toutefois tardivement et donc difficile à prendre en compte pour le 05). La conférence gesticulée de Nicolas Debray, qui traite avec humour et perspicacité du 'mille-feuilles' territorial et du vécu d'un élu d'une très petite commune rurale, n'abordait pas suffisamment la question de la participation citoyenne, objet des séminaires itinérants.

Dans ces conditions et compte tenu du fait que la salle disponible pour le séminaire itinérant organisé dans le 06 est petite, il apparaît nécessaire de reconsidérer le programme de la rencontre.

Note d'après réunion : la salle des fêtes de Puget-Théniers étant de nouveau disponible, et la date avec le conférencier étant déjà bloquée, sa prestation est confirmée le 14/11 au soir. Il s'agira de bien articuler cette intervention avec les attendus de Territoires Citoyens et de bien orienter les échanges sur la participation citoyenne au sein des territoires.

o Réseau de correspondants :

Le réseau est un peu au « point mort » suite au départ d'Anais. La recherche de volontaires en service civique est toujours d'actualité.



o Itinérance et carte interactive OSM :

Un premier cycle de ce projet se termine. La mission de Nicolas, stagiaire cet été, a été d'enrichir la base de données OSM et de produire un document permettant d'enrichir la candidature du Syndicat mixte du PNR au programme Espace Valléen. Ce document, reprenant l'état des lieux et les pistes d'actions, a été commencé mais il y a eu très peu de mobilisation du groupe de travail.

Une journée « étape » a également été organisée à Roquestéron sur le tourisme durable.

Il semble important de générer des projets plus opérationnels pour poursuivre ce travail sur l'itinérance.

Parmi les pistes de projets sont citées :

- la participation à l'enrichissement de la base de données OpenStreetMap, en élargissant le territoire d'animation territoriale, s'appuyant sur des structures déjà en place. OSM est en effet un outil qui pourra être utilisé dans une multitude de projets.
- la réalisation d'une carte interactive, spécifique au territoire afin de récupérer et visualiser ces données. Ce second projet est largement discuté, notamment sur la pertinence de développer un outil spécifique alors que d'autres outils existent déjà.

La formalisation de ces projets reste donc à réaliser.

Ces points d'information ayant débouché sur des discussions et des débats entre les membres, il est convenu de raccourcir l'ordre du jour et de poursuivre ces échanges autour du buffet de spécialités que chacun a pu préparer.

Après cet intermède culinaire, une deuxième version de la vidéo « L'Estéron, vu du ciel » est visionnée, permettant de recueillir des avis et remarques des membres.

Par manque de temps, les membres du Conseil d'administration décident de ne traiter que le sujet des relations avec le Syndicat mixte, avant de clôturer la réunion par les délibérations.

2. Relations avec le Syndicat mixte

A l'occasion de la nomination de Marc Vignal comme référent du CdD et de l'arrivée de Laurent Le Ny, nouveau directeur du Syndicat mixte (SM), il est nécessaire de définir les points clés à partager avec le SM lors d'une prochaine rencontre (sur le fonctionnement du CdD, les modes de relations instaurés avec le SM, etc.)

Il est convenu de rencontrer d'abord le nouveau directeur, puis d'organiser la réunion trimestrielle de suivi de la convention d'objectifs, à laquelle est associé l'élu référent au CdD.



Après échanges et discussions, quelques points importants sont ressortis :

Sur le Conseil de développement :

- Le CdD est un animateur de la participation citoyenne, portant des démarches ascendantes. Il ne se veut pas représentatif de la population (rôle des élus).
- Le CdD est indépendant et autonome (association loi 1901, choix des projets, autosaisine, etc.)
- Le CdD mobilise des compétences citoyennes et associatives. Il est tourné vers et présent sur le territoire tout en étant un réceptacle et à l'écoute des démarches extérieures
- La Charte du Parc constitue le document de référence du CdD et elle est le socle de toutes ses actions.
- Le CdD est à l'écoute du territoire et rapporte les informations recueillies : vigilance citoyenne.

Sur le Parc naturel régional :

- Le Parc est un territoire, une institution mais surtout une Charte, un territoire de projets.
- Le Parc est un territoire d'expérimentation et d'innovation, pour créer et inventer. Le CdD est initiateur, lance des expérimentations.
- Le Parc est un territoire d'ambition. Le CdD est en recherche d'excellence pour ce territoire et une ambition forte doit donc être affirmée.

Sur les modes de relations entre le Syndicat mixte et le CdD :

- Le CdD souhaite être systématiquement informé et associé, afin de pouvoir mobiliser les compétences (même si aujourd'hui, il n'est pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations) : procédure à formaliser auprès des agents techniques.
- La participation du CdD doit se situer dès l'amont du projet et non pas après la prise de décision
- Outils actuellement en place : fiche descriptive présentée au Bureau syndical pour toute nouvelle action, présence à au moins 3 réunions du bureau par an, convention tripartite, réunion trimestrielle de suivi de la convention, participation aux groupes de travail et commissions thématiques, partenariat avec le Conseil scientifique.

3. Validation et signature de délibérations

Enfin, en marge de la réunion, et après avoir nommé une présidente de séance (Françoise Simon) et un secrétaire de séance (René Perier), une réunion formelle du Conseil d'administration est ouverte, afin de prendre un certain nombre de délibérations (Procès-verbaux annexés à ce compte-rendu) :

- Délégation de signature pour la convention d'objectifs tripartite 2015 et 2016
- Demande de subvention à la Région PACA 2016
- Adhésion à Alternatiba 06

Briançonnet, le 16 octobre 2015